

**Date de mise en ligne de  
l'acte** : 16/04/2023

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 15  
Procurations : 4  
Votants : 19

**N° 2024 3 6**

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 12 avril à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO », sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DELGENES, GOURMANDIN, LABEUR et PORTES.

Mmes DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL et ROOU.

**A donné pouvoir :**

Mme BELMAS à M. LABEUR

M. ESTRADE à Mme DAGNAC

Mme SALOMÉ à M. COTTAVE-CLAUDET

M. TOURAILLES à Mme PONS

**Absents excusés :**

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, SANEGRE et THIOUX

Mrs DEJEAN, FONTA et ZAMBONI

**Secrétaire de séance : Louis DARDIER**

**OBJET : Vote des taux pour l'année 2024**

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.

Le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

**Vu** l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

**Vu** la note d'information de la DGCL du 31 mars 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2024,

**Vu** la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

**Vu** l'avis de la Commission des finances ;

Sur proposition de son rapporteur, Géraldine PONS, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. d'augmenter les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les porter à :

TAXES	2023	2024
	TAUX	TAUX
TFB	38.98	41.02
TFNB	85.09	85.09
TH	16.52	16.93

2. de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 15 avril 2024**

Le Maire,  
Louis MARETTE

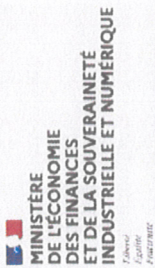
La secrétaire de Séance,  
Louis DARDIER



N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2024

Annexe délibération  
 n° 2024.3.6

COMMUNE : 185 MAZERES  
 ARRONDISSEMENT : 09 PAMIERIS  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PAMIERIS



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 836 428	38,98	108,64	5 045 000	1 966 541	41,02	2 069 459
Taxe foncière non bâties (TFNB)	158 194	85,09	278,24	164 200	139 718	85,09	139 718
Taxe d'habitation (TH)	487 959	16,52	55,46	424 700	70 160	26,93	71 902
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	2 176 419		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 281 079 = 1,048 088	40,85	
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)	85,09	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		21,31	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
		0		206 320	31 802	71 195	- 245 771	63 546

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
2 281 079		63 546		2 344 625

Le 11 MARS 2024  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 marc cocchio  
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

À FOIX  
 Le 12.04.24  
 Pour la Commune,

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



N° 1259 COM (2)  
TAUX  
FDL  
2024

COMMUNE : 185 MAZERES  
ARRONDISSEMENT : 09 PAMIERIS  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PAMIERIS

### ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

#### IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>				
a. Personnes de condition modeste	2 499	a. Par le conseil municipal				
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	679 840			
c. Locaux industriels	188 301	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>				
d. Logements sociaux : exo de longue durée	635	a. Par le conseil municipal	28 897			
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	14 885	b. Par la loi (terres agricoles)				
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)				
a. Dotations pour perte de THLV		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>				
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal				
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Par la loi				
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>				
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	271 200		>>>	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	153 500		0	
d. Autres allocations		c. Bases dégreévées hors locaux vacants	53 967		0,880781	
		d. Bases dégreévées locaux vacants	25 162		15,98	
		e. Bases dégreévées majo THS			21,15	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :
	national 11	départemental 12	de 2024	15	a. National >>> b. Communal >>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	45,87	114,68	108,64	Taux maximum :
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	121,97	304,93	278,24	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
Taxe d'habitation (TH)	24,45	22,01	61,13	55,46	b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 43,51

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Tx moy. 75% départemental	8,66
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majo	>>>